



AUX: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat
Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
E-mail: codex@fao.org
Fax: +39 06 57054593
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

Sujet: DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS (ALINORM 10/33/41)

Le Rapport de la quatrième session du Comité du Codex sur les contaminants est en pièce jointe. Il sera examiné lors de la trente troisième session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 5-9 juillet 2010).

PARTIE I: SUJETS POUR ADOPTION LORS DE LA 33^{ÈME} SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Avant-projet de normes et textes apparentés à l'étape 5/8 de la procédure

- 1. Avant-projet de niveau maximal pour la mélamine dans les aliments de consommation humaine et animale (préparation pour nourrissons en poudre et aliments autre que les préparations en poudre)** (par. 68, Annexe IV);
- 2. Avant-projet de niveaux maximaux pour les aflatoxines totales dans les noix du Brésil en coque, prêtes à consommer et écalées, destinées à une transformation ultérieure (y compris les plans d'échantillonnage)**, (par. 76, Annexe V);
- 3. Avant-projet de révision du Code d'usages pour la prévention et la réduction de l'aflatoxine dans les fruits à coque (mesures supplémentaires pour les noix du Brésil)** (par. 85, Annexe VI).

Les gouvernements et organisations internationales qui désirent émettre des observations et commentaires sur les documents mentionnés ci-dessus, conformément à la *Procédure pour l'Elaboration des normes Codex et textes relatés* (Partie 3 – Procédure d'uniformisation pour l'élaboration des normes Codex et textes relatés, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), sont invités à le faire par écrit, *de préférence par courrier électronique*, à l'adresse indiquée plus haut **au plus tard le 4 juin 2010**.

PARTIE II: REQUÊTE DE COMMENTAIRES ET D'INFORMATION

- 4. Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des distillés de fruits à noyaux par l'éthyle de carbamate** (par. 54, Annexe III)

Les gouvernements et organisations internationales qui désirent émettre des observations et commentaires sur les documents mentionnés ci-dessus, conformément à la *Procédure pour l'Elaboration des normes Codex et textes relatés* (Partie 3 – Procédure d'uniformisation pour l'élaboration des normes Codex et textes relatés, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), sont invités à le faire par écrit, *de préférence par courrier électronique*, à l'adresse indiquée plus haut **au plus tard le 31 août 2010**.

5. Avant-projet de niveau maximal pour la mélamine dans les aliments (*préparation pour nourrissons liquide*) (par. 68, Annexe IV)

Les gouvernements et organisations internationales qui désirent émettre des observations et commentaires sur ce sujet, conformément à la *Procédure pour l'Elaboration des normes Codex et textes relatés* (Partie 3 – Procédure d'uniformisation pour l'élaboration des normes Codex et textes relatés, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), sont invités à le faire par écrit, *de préférence par courrier électronique*, à l'adresse indiquée plus haut **au plus tard le 31 octobre 2010**.

6. Liste prioritaire des contaminants et substances toxiques naturellement présentes à évaluer par le JECFA (par. 102, Annexe VII)

La liste prioritaire des contaminants et substances toxiques naturellement présentes à évaluer par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) a été approuvée par le Comité du Codex sur les Contaminants dans les aliments comme cela est indiqué dans le par. 102 et présenté dans l'Annexe VII de ce rapport. La soumission de commentaires et /ou informations est requise comme suit:

- Observations sur les substances qui sont déjà incluses dans la liste prioritaire ci-dessus (les renseignements sur la disponibilité des données de ces substances devraient également être proposés là où applicables); et/ou
- Désignation des nouvelles substances pour la liste prioritaire (les renseignements sur les détails des nouvelles substances et le délai attendu pour la disponibilité des données devraient aussi être proposés).

Pour le deuxième point ci-dessus, il est demandé de remplir le formulaire comme présenté en Annexe VIII de ce rapport.

Les gouvernements et organisations internationales qui désirent émettre des observations et commentaires sur la liste prioritaire des contaminants et substances toxiques naturellement présentes à évaluer par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) sont invités à le faire par écrit, *de préférence par courrier électronique*, à l'adresse indiquée plus haut, **au plus tard avant le 31 janvier 2011**.